

---

Séance du 28 février 2023

---

**N° 2023.03.07**

**Objet : FINANCES – Subventions communales aux associations - Année 2023**

**Date de Convocation** Le vingt-huit février deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-deux février deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.  
Le 22 février 2023

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
M. Laurent RICHARD, Maire,  
En exercice : 24 Mme Guylène BIGOT, Mme Sandrine PERROUD, Mme Katia PREVOST,  
M. Alain JAOUEN, Maires-adjoints,  
Présents : 16 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS,  
M. Alain SALMON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK,  
Représentés : 04 Mme Sophie RANDUINEAU, M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET,  
Mme Christelle ROMEO, M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.  
Votants : 20

**Pouvoirs :**

Mme Bénédicte BEYENS à M. Alain JAOUEN,  
Mme Dominique BOSA à M. Frédéric GRILLET,  
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST,  
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à Mme Béatrice ODINK.

**Absents excusés :** Mme Martine DELIGEON

M. Alain BARON, M. Pierre LATOURRETTE et Mme Silvia GOHIER-VALEROT, conseillers municipaux intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote.

**Secrétaire de séance :** Mme Katia PREVOST

Monsieur Le Maire informe que l'attribution de subventions communales repose sur les critères suivants : le nombre total d'adhérents dont les montois et les jeunes montois, le rayonnement de l'activité, les activités intergénérationnelles, la prise en compte du handicap, le respect des installations ainsi que l'investissement des associations lors des sollicitations de la commune.

Aux aides financières directes la commune ajoute des subventions sous forme de prestations gratuites, telles l'accès aux équipements communaux (gymnases, mise à disposition de l'espace Jean Cocteau 1 fois par an pour une manifestation à but lucratif au bénéfice de l'association ...), la mise à disposition de matériel, la diffusion des actions menées sur les supports de communication municipaux ou bien encore la possibilité de faire des photocopies en Mairie.

La commission a également examiné le respect ou pas des équipements municipaux mis à disposition.

**Considérant** l'avis de la commission sports et associations du 12 janvier 2023 ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour, une voix contre et deux abstentions,**

- **De fixer** comme suit les subventions accordées au titre de l'exercice 2023 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022	SUBVENTIONS 2023
SHOT (Société d'HOrticulture de Touraine)	400,00 €	400,00 €
Livre et Culture	1 000,00 €	1 000,00 €
Swing à Monts	300,00 €	350,00 €
Club du Moulin Montois	150,00 €	150,00 €
La Recrée	500,00 €	600,00 €
Karaté Club de Monts	4 850,00 €	4 850,00 €
La Randonnée Montoise	400,00 €	400,00 €
FCPE Monts Beaumer	pas de demande	250,00 €
AS Monts Basket	12 000,00 €	12 000,00 €
AS Monts Football	13 000,00 €	15 000,00 €
AS Monts Tir	4 000,00 €	4 000,00 €
Comité de Jumelage Montois	2 000,00 €	2 000,00 €
APE C'est Monts Ecole	250,00 €	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Val du Lys	pas de demande	1 000,00 €
Groupe Autonome des parents d'élèves de Monts	250,00 €	250,00 €
AMMQi (Arts Martiaux Montois et Qi)	pas de demande	1 000,00 €
Ju-Jitsu Self Défense	pas de demande	1 000,00 €
ESVI Handball	2 000,00 €	2 100,00 €
Planches Mômes	350,00 €	700,00 €
AS Monts Pétanque	1 500,00 €	1 500,00 €
Génération Danse	5 000,00 €	3 900,00 €
Escalade Montoise « t'as vu la dégaine »	2 400,00 €	2 400,00 €
ARVAN (Association Rencontres Vacances Activités Nature)	600,00 €	650,00 €
Théâtre des Baladines	200,00 €	300,00 €
SRVI (Synchro Ripault Val de l'Indre)	2 500,00 €	2 950,00 €
Monts Truc en Plumes	pas de demande	270,00 €
AS Monts Escrime	4 000,00 €	4 000,00 €
AS Monts Tennis	4 000,00 €	4 000,00 €
Pieds Malins	100,00 €	100,00 €
TTMA (Tennis de Table Monts Artannes)	1 600,00 €	1 600,00 €
AS Monts Volleyball	2 000,00 €	2 500,00 €
GSM (Gymnastique Sportive Montoise)	pas de demande	4 200,00 €
Monts Boxing Club	1 100,00 €	1 500,00 €
AS Monts Judo Jujitsu	10 000,00 €	10 000,00 €
Amicale du personnel et des retraités de la ville de Monts	2 000,00 €	1 000,00 €
AAPPMA Monts-Artannes (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)	pas de demande	700,00 €
Association des Communes d'Indre-et-Loire en zone argileuse	20,00 €	20,00 €
Epicerie sociale – L'Echo du Cœur	4 000,00 €	4 000,00 €
UCJT (Union Cycliste de Joué-Lès-Tours)	2 000,00 €	2 000,00 €
Syndicat des commerçants des marchés de France	500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 970,00 €</b>	<b>95 340,00 €</b>

\* Ces associations n'ont pas demandé de subvention ou ont retiré leur demande.

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Katia PREVOST**

**Le Maire,  
Laurent RICHARD**

